

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Paul

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2026

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Paul :

Que conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 10, chemin Delangis à Saint-Paul;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale;

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

- Lundi au vendredi de 8 h à 12 h et du lundi au jeudi de 13 h à 16 h 45

DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT-HUITIÈME jour du mois de JANVIER deux-mille-vingt-six.



Directeur général et greffier-trésorier
M. Miguel C. Rousseau